

Bords de Veyle
 Bourg-en-Bresse Agglomération
 Bresse Dombes Sud Revermont
 Bugey Vallée de l'Ain
 Canton de Chalamont
 Canton de Coligny
 Canton de Montluel
 Centre Dombes
 Chalaronne Centre
 La Vallière
 Miribel et Plateau
 Montrevel-en-Bresse
 Monts Berthiard
 Pays de Bâgé
 Plaine de l'Ain
 Pont d'Ain Priay Varambon
 Treffort en Revermont
 Vallée de l'Albarine

Le Lien

Lettre d'information d'Organom, avril 2009

n°2

À LA UNE

Semaine du développement durable : Organom et les EPCI présents !

Du 1^{er} au 7 avril, la Semaine du développement durable bat son plein : de nombreuses animations sont organisées aussi bien par Organom que par les intercommunalités. Cette Semaine correspond également à la 4^e édition des Recyclades : la communauté de communes Bresse Dombes Sud Revermont s'inscrit dans ce cadre et propose un stand de jeux sur le tri, un loto sonore, des expositions avec des matériaux recyclés et des animations musicales, le tout en partenariat avec les élèves



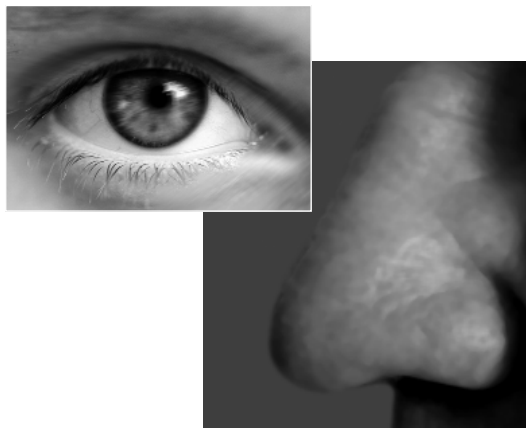
des communes, l'école de musique et le Conseil général. L'agglomération de Bourg-en-Bresse est présente sur le marché du mercredi au champ de foire de Bourg, et accompagne Organom dans la galerie marchande de Carrefour, pour aller au contact des clients du centre commercial.

Plus d'infos

Communauté de communes Bresse Dombes Sud Revermont : 04 74 42 65 03
 Bourg-en-Bresse Agglomération : 04 74 24 75 15

ACTUALITÉS

Un jury de nez pour garder l'oeil sur nos déchets



L'une des préoccupations majeures de chacun d'entre nous est la maîtrise des nuisances environnementales. Bien conscient des désagréments engendrés par ses centres d'enfouissement, Organom a la volonté d'être à l'écoute des riverains et de les associer au quotidien à l'activité du syndicat. C'est pourquoi, Organom se lance dans la mise en ...



A lire...

- ▶ **L'édito** page 2
- ▶ **Un quai de transfert : c'est quoi, comment ça fonctionne ?** page 3
- ▶ **En avant-première, la page d'accueil du nouveau site internet** page 4



“ La prévention au coeur de notre action ”

La mise en œuvre d'Ovade, notre future usine de traitement des déchets par méthanisation et fabrication de compost, nécessite d'améliorer la qualité des déchets entrants dans le process. Dès à présent, nous avons décidé d'afficher clairement cet objectif : il se traduit concrètement par l'inscription au budget 2009 du recrutement d'un chargé de mission "prévention et réduction des déchets". Des actions fortes seront donc menées dès cette année. Je me réjouis que le Conseil général s'inscrive dans la même démarche : le groupe de travail pour la création d'un plan de prévention des déchets a démarré ses réflexions, auxquelles Organom participe bien évidemment. De plus, notre syndicat s'implique aux côtés des intercommunalités afin d'échanger les expériences et mutualiser les bonnes pratiques : nous souhaitons leur apporter des moyens d'actions complémentaires, notamment en terme de présence d'ambassadeurs du tri. C'est dans ce sens qu'Organom travaille au quotidien pour une gestion plus responsable de nos déchets et pour réduire de 5 kg par habitant et par an la production d'ordures ménagères pendant les 5 prochaines années. C'est là l'un des principaux objectifs du Grenelle de l'environnement.

Monique Duthu
Présidente d'Organom
Maire-adjointe
chargée du développement durable
de la Ville de Bourg-en-Bresse

... place d'un observatoire des odeurs ou "jury de nez", afin d'apprécier l'impact olfactif de ses deux installations de stockage de déchets non dangereux et d'apporter les améliorations techniques possibles.

Mieux maîtriser les nuisances et désagréments subis par les riverains

"L'objectif est de poursuivre le processus de concertation que nous avons lancé en 2008 avec les riverains et les associations locales, précise Monique Duthu, présidente d'Organom. Cet observatoire permettra de mieux évaluer les nuisances au quotidien autour des sites, d'établir les relations de cause à effet entre des événements ponctuels se déroulant sur le site et la gêne occasionnée, et enfin proposer des solutions d'amélioration sur la base d'une analyse scientifique des odeurs." Avec l'aide d'un cabinet extérieur dont la consultation va démarrer prochainement, un dispositif complet et des outils seront créés pour observer puis analyser au plus près les odeurs, en fonction de nombreux facteurs : les conditions météorologiques (vents, températures, nébulosité, précipitations...), les contraintes techniques, etc. Toute personne volontaire pourra être membre de cet observatoire. Le maillage ainsi constitué devra être représentatif de l'habitat local. De plus, ces personnes devront être formées à la sensibilité aux odeurs.

Un budget 2009 volontaire pour concrétiser nos projets

Le budget prévisionnel a été adopté le 26 février dernier à l'unanimité. Elaboré à partir des hypothèses présentées lors du débat d'orientations budgétaires, il intègre quelques modifications, notamment sur la contribution des intercommunalités à la tonne de déchets apportés, suite à la Loi de finances 2009 concernant, en particulier, la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes).

Bernard Perret, vice-président chargé des finances, a exposé aux délégués les grandes lignes de ce budget 2009 :

" Il est marqué par l'avancée et la concrétisation de notre projet Ovade. Cela se traduit par l'acquisition de terrains sur le site de La Tienne, la prévision de travaux pour 7,3 M€ couverts par un emprunt de 4,3 M€, ainsi que par l'augmentation des tarifs et contributions des EPCI générant une capacité d'autofinancement. De la même manière, dans les charges de personnel, le recrutement d'un chargé de mission prévention s'inscrit dans la logique de réussir Ovade."

Les autres recettes et dépenses sont principalement liées à l'activité et aux évolutions des équipements actuels. Elles sont motivées par :

- le respect des prescriptions réglementaires dans les procédures de réhabilitation du site de Vaux et d'extension de La Tienne,

nécessitant des études, travaux, acquisitions de terrains, soit : 819 500 € pour La Tienne et 670 890 € pour La Croix du Boucher.

- une démarche volontaire sur la qualité de l'exploitation des sites.

En 2008, cette volonté s'est traduite par une

campagne de mesures de l'impact sanitaire des émissions du site de Vaux. La même étude est prévue en 2009 pour le centre de stockage de Viriat. Un audit sera également mené afin de renouveler la certification Iso 14 001 du site de La Tienne.

- la nécessité d'économiser les capacités de stockage avant l'ouverture des nouvelles installations : 4,2 M€ sont inscrits pour les externalisations de traitement.

Budget 2009	
▶ Fonctionnement	18 618 571 € HT
▶ Investissement	19 106 096 € HT
Contributions des EPCI	
▶ à l'habitant : 3 € HT	
▶ à la tonne : 78 € HT	

Un quai de transfert : c'est quoi, comment ça fonctionne ?

Un quai de transfert est une installation par laquelle transitent les déchets entre leur collecte et leur traitement. Ce dispositif est nécessaire en particulier pour les communautés de communes éloignées des centres de stockage. Le transport entre le quai de transfert et le centre de traitement est alors pris en charge par Organom. Le syndicat dispose ainsi de 2 quais de transfert : l'un situé à La Boisse, l'autre basé sur la commune de Sainte-Julie. Organom a fait le choix d'externaliser le traitement des déchets qui arrivent sur ces 2 quais.

Les bennes de collecte des ordures ménagères sont d'abord pesées puis se déversent en haut du quai : les déchets sont alors déposés dans une semi-remorque dont la gestion est sous-traitée. Les déchets sont ensuite acheminés vers une unité de traitement.

Après la collecte, les ordures ménagères des communautés de communes de Miribel et du canton de Montuel sont ainsi transférées au quai de La Boisse : chaque jour, 8 camions

viennent déverser des déchets. En 2008, plus de 10 700 tonnes y ont transité. Les déchets sont ensuite traités par l'usine d'incinération de Villefranche-sur-Saône.



La gestion du quai de transfert situé à Sainte-Julie est menée de manière conjointe entre Organom et la communauté de communes de la Plaine de l'Ain.



Le quai de Sainte-Julie accueille quant à lui les ordures ménagères produites par les 55 000 habitants de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain, soit environ 14 000 tonnes par an. Chaque jour, cela représente une dizaine de bennes à ordures et 2 à 3 départs de semi-remorque vers l'incinérateur de Bourgoin-Jallieu.

Ces externalisations de traitement permettent à Organom de préserver les dernières capacités de stockage disponibles sur le site de La Tienne. Une fois l'usine Ovade construite, toutes les ordures ménagères du territoire seront acheminées vers La Tienne pour être traitées par la méthanisation.

A La Boisse, un agent d'Organom assure l'accueil des camions, la pesée et gère le quai de transfert.

Syndicat de traitement des déchets ménagers dans l'Ain



Ensemble, pour la gestion durable des déchets

Organom

Gestion des déchets

Démarche Qualité

Réduisons nos déchets

rechercher



Outils

Projet ovade

Marchés Publics

Jeu Interactif

QUIZ

Infos utiles

Publications

Liens

Plan du site

Accessibilité

Contacts

Newsletter

Abonnement

Désabonnement

► Le nouveau site internet d'Organom sera en ligne dans quelques jours... En avant-première, découvrez ci-contre le principe de la page d'accueil. "Ce site, nous l'avons voulu clair, dynamique et attractif", souligne Marcel Pépin, vice-président délégué à la communication. Il proposera notamment un quiz qui permettra d'établir notre profil d'éco-consommateur ! De nombreuses questions aux réponses que vous vous posez fréquemment seront également disponibles, en particulier sur le compost, la méthanisation, etc." A bientôt sur www.organom.fr pour nous faire part de vos remarques !

► La JL Bourg Basket a décidé de s'inscrire dans une démarche de développement durable, en sensibilisant son public au tri des déchets. C'est pourquoi, ce club de basket qui rayonne bien au-delà de la ville de Bourg, a conclu un partenariat avec TIRU, la société mandataire d'Organom pour la conception, la construction et l'exploitation de l'usine de méthanisation Ovade. Cette collaboration s'est concrétisée le 24 janvier dernier lors du match contre Le Portel. Organom y était représenté afin de soutenir cette initiative, tout comme le syndicat encourage les actions sur le territoire qui vont dans le même sens que ses objectifs : un meilleur tri des déchets, un traitement des déchets plus respectueux de notre environnement et la réduction des déchets à la source.

► L'enquête publique sur le projet de création d'un nouveau centre de stockage à La Croix du Boucher dans la Dombes (à côté du site actuel de Vaux, sur les communes de Marlieux et du Plantay) s'est déroulée du 20 novembre 2008 au

3 janvier 2009. Plus de 120 observations et courriers ont été consignés dans les registres à la disposition du public dans les 2 communes. Le commissaire enquêteur a rendu son rapport en février, émettant un avis favorable au projet, en mentionnant quelques réserves et recommandations, auxquelles Organom a d'ores et déjà répondu en s'engageant à les respecter. Le syndicat attend désormais l'avis du Préfet sur l'utilité publique de ce projet.

► Le centre d'enfouissement de Vaux a définitivement arrêté son activité de stockage des déchets. Depuis le 1^{er} janvier 2009, les ordures ménagères des habitants du Centre Dombes et des communautés de communes des Bords de Veyle, Chalaronne Centre et du canton de Chalamont transitent par un quai de transfert provisoire aménagé sur le site de Vaux. En attendant la mise en service de l'unité Ovade, les déchets sont traités par l'usine d'incinération de Bourgoin-Jallieu. Dès le mois d'avril, le casier en exploitation sera totalement recouvert.

► Le 5^e et dernier casier disponible sur La Tienne est fin prêt : les premiers déchets devraient y être enfouis en juin prochain. Dénommé "casier 2009", il a une superficie de 2,5 hectares et pourra accueillir des ordures ménagères sur une hauteur de 12 à 15 mètres.

agenda
Le prochain comité syndical aura lieu le 23 avril 2009 à 20h à Miribel

Syndicat mixte de traitement des déchets ménagers et assimilés

Norélan - 231 avenue de Parme - BP 60127 - 01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03 - Courriel : organom@organom.fr

www.organom.fr

